

<b>DÉPARTEMENT</b> Dordogne 024-200040384-20260409-2026_01_01-AU Reçu le 16/04/2026	<b>PROCES-VERBAL DE          L'ÉLECTION DES          MEMBRES DU BUREAU          (Président, des vice-présidents          et autres membres)</b>	<b>EPCI          COMMUNAUTÉ DE          COMMUNES ISLE          DOUBLE LANDAIS</b>
<b>ARRONDISSEMENT</b> Périgueux		
<b>Effectif du conseil          communautaire</b> 29 + 4 suppléants		
<b>Nombre de conseillers          en exercice</b> 29		

Le 09 avril 2026 à Montpon-Ménéstérol, les conseillers titulaires auprès de la communauté de Communes Isle Double Landais, dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à Montpon-Ménéstérol (24700) sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président sortant

**Étaient présents les conseillers suivants :**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Présent ou absent</b>
BESSEDE Christine	Montpon-Ménéstérol	Présente
BONNEAU Florence	Montpon-Ménéstérol	Présente
BOUDOUT Stéphanie	Ménesplet	Présente
CABIROL Brigitte	Saint Barthélemy de Bellegarde	Présente
CAFFIN Franck	Le Pizou	Présent
CAMPANERUTTO Valérie	Saint Martial d'Artenset	Présente
CHAZEAU Thierry	Montpon-Ménéstérol	Absent
COUSTILLAS Samuel	Le Pizou	Présent
DECOLY Thomas	Ménesplet	Présent
DELGADO Amandine	Montpon-Ménéstérol	Présente
DE NARDI Géraldine	Montpon-Ménéstérol	Présente
DUHARD Josiane	Montpon-Ménéstérol	Présente
ELIZABETH Georges	Moulin Neuf	Absent
GAMBRO Jacques	Échourgnac	Présent
GUIGNÉ Fabrice	Montpon-Ménéstérol	Présent
HURET Jean-François	Montpon-Ménéstérol	Présent
JALARIN Joël	Saint Sauveur Lalande	Présent
JUKOWSKI Brigitte	Ménesplet	Présente
LABORIE Grégory	Ménesplet	Présent
LECONTE Dominique	Saint Martial d'Artenset	Présent
MANIÈRE Patrick	Montpon-Ménéstérol	Présent
MARCETEAU Pierre	Montpon-Ménéstérol	Présent
PARROT Francis	Moulin Neuf	Présent
PASCAL Nicolas	Eygurande et Gardedeuilh	Présent
POUGET Didier	Montpon-Ménéstérol	Présent
REYMONDIE Maud	Le Pizou	Présente
ROUILLER Rozenn	Montpon-Ménéstérol	Absente
ROUSSEAU Jean-Luc	Montpon-Ménéstérol	Présent
VANDENESSE Chloé	Montpon-Ménéstérol	Absente

Absents :

- CHAZEAU Thierry, procuration à BONNEAU Florence
- ELIZABETH Georges, procuration à PARROT Francis
- ROUILLER Rozenn, procuration à MANIÈRE Patrick
- VANDENESSE Chloé, procuration à DUHARD Josiane

### **1- Installation des conseillers communautaires**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Josiane DUHARD, doyenne d'âge qui a déclaré le conseil communautaire de la Communauté de Communes Isle Double Landais installé dans leurs fonctions.

Monsieur Francis PARROT a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT).

### **2 - Élection du président**

La doyenne d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Ensuite il a été procédé l'appel nominal des membres du conseil. Elle a dénombré 25 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

- a) Monsieur Fabrice GUIGNÉ
- b) Monsieur Joël JALARIN

#### **- Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Monsieur Samuel COUSTILLAS propose sa candidature pour occuper cette fonction.

#### - Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	28
f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	15

Nom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
COUSTILLAS Samuel	28	Vingt-huit

**- Proclamation de l'élection du président**

Monsieur Samuel COUSTILLAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été immédiatement installé.

**3 - Élection des membres du bureau**

Sous la présidence de Monsieur Samuel COUSTILLAS élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder 15 vice-présidents. Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre. Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 8 le nombre des vice-présidents du conseil.

**a) Élection du premier vice-président**

Monsieur Samuel COUSTILLAS, Président a fait appel de candidature pour le poste du premier vice-président.

Monsieur Dominique LECONTE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

**- Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	27
f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	14

Nom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LECONTE Dominique	27	Vingt-sept

**- Proclamation de l'élection du premier vice-président**

Monsieur Dominique LECONTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

**b) Élection du deuxième vice-président**

Monsieur Samuel COUSTILLAS, Président a fait appel de candidature pour le poste du deuxième vice-président.

Madame Stéphanie BOUDOUT propose sa candidature pour occuper cette fonction.

**- Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	25
f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	13

Nom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUDOUT Stéphanie	25	Vingt-cinq

**- Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

Madame Stéphanie BOUDOUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième vice-présidente et a été immédiatement installée.

**c) Élection du troisième vice-président**

Monsieur Samuel COUSTILLAS, Président a fait appel de candidature pour le poste du troisième vice-président.

Monsieur Pierre MARCETEAU propose sa candidature pour occuper cette fonction.

**- Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	25
f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	13

<b>Nom des candidats par ordre alphabétique</b>	<b>Nombre de suffrages obtenus</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
MARCETEAU Pierre	25	Vingt-cinq

**- Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Monsieur Pierre MARCETEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

**d) Élection du quatrième vice-président**

Monsieur Samuel COUSTILLAS, Président a fait appel de candidature pour le poste du quatrième vice-président.

Madame Brigitte CABIROL propose sa candidature pour occuper cette fonction.

**AR Prefecture**024-200040384-20260409-2026\_01\_01-AU  
Reçu le 16/04/2026**- Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	27
f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	14

Nom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CABIROL Brigitte	27	Vingt-sept

**- Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

Madame Brigitte CABIROL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée quatrième vice-présidente et a été immédiatement installée.

**e) Élection du cinquième vice-président**

Monsieur Samuel COUSTILLAS, Président a fait appel de candidature pour le poste du cinquième vice-président.

Monsieur Georges ELIZABETH propose sa candidature pour occuper cette fonction.

**- Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	26

f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	14
--	----

Nom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ELIZABETH Georges	26	Vingt-six

**- Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Monsieur Georges ELIZABETH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

**f) Élection du sixième vice-président**

Monsieur Samuel COUSTILLAS, Président a fait appel de candidature pour le poste du sixième vice-président.

Monsieur Joël JALARIN propose sa candidature pour occuper cette fonction.

**- Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	28
f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	15

Nom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
JALARIN Joël	28	Vingt-huit

**- Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

Monsieur Joël JALARIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé.

**g) Élection du septième vice-président**

Monsieur Samuel COUSTILLAS, Président a fait appel de candidature pour le poste du septième vice-président.

Monsieur Jacques GAMBRO propose sa candidature pour occuper cette fonction.

**- Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	27
f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	14

Nom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GAMBRO Jacques	27	Vingt-sept

**- Proclamation de l'élection du septième vice-président**

Monsieur Jacques GAMBRO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième vice-président et a été immédiatement installé.

**h) Élection du huitième vice-président**

Monsieur Samuel COUSTILLAS, Président a fait appel de candidature pour le poste du premier vice-président.

Monsieur Fabrice GUIGNÉ propose sa candidature pour occuper cette fonction.

**- Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	25
f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	13

Nom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GUIGNÉ Fabrice	25	Vingt-cinq

**- Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

Monsieur Fabrice GUIGNÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième vice-président et a été immédiatement installé.

**i) Élection du neuvième membre du bureau**

Monsieur le Président a exposé qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Il a été rappelé que les autres membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président et vice-présidents (art. L. 5211-10 du CGCT).

Monsieur le Président, Samuel COUSTILLAS a proposé la candidature de Monsieur Nicolas PASCAL pour le poste de neuvième membre du bureau.

- **Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	28
f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	15

Nom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PASCAL Nicolas	28	Vingt-huit

- **Proclamation de l'élection du neuvième membre du bureau**

Monsieur Nicolas PASCAL est élu membre du bureau et immédiatement installé.

**j) Élection du dixième membre du bureau**

Monsieur le Président, Samuel COUSTILLAS a proposé la candidature de Monsieur Franck CAFFIN pour le poste de dixième membre du bureau.

- **Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L.65 du Code électoral)	0

**AR Prefecture**024-200040384-20260409-2026\_01\_01-AU  
Reçu le 16/04/2026

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	29
f. Majorité absolue (La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.)	15

Nom des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CAFFIN Franck	29	Vingt-neuf

**- Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2**

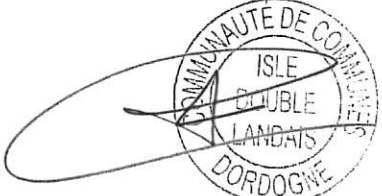

Monsieur Franck CAFFIN est élu membre du bureau et immédiatement installé.

**4 – Observations et réclamations**

Néant

**5 – Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 09 avril 2026 à 17h51 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le Président, Samuel COUSTILLAS. 	La conseillère la plus âgée, Josiane DUHARD. 
--	---

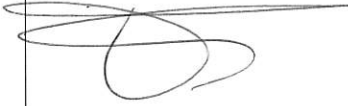
**AR Prefecture**

024-200040384-20260409-2026\_01\_01-AU  
Reçu le 16/04/2026

Le secrétaire de séance,  
Francis PARROT.



Fabrice GUIGNÉ.



Les assesseurs,

Joël JALARIN.



**AR Prefecture**

024-200040384-20260409-2026\_01\_01-AU  
Reçu le 16/04/2026